

Le bras exécute.

Que peuvent ces trois agents l'un sans l'autre ? rien !

Que peuvent-ils associés ? tout !

Le patron, l'entrepreneur, le chef d'industrie, le négociant représentent le capital et la science pratique qui sont, l'un et l'autre, du travail accumulé. L'ouvrier c'est la force, le moteur, le bras. Si l'œuvre de la production les accouple, pourquoi, lorsqu'il s'agit de discuter leurs intérêts respectifs, les isoler ?

Le conseil des prud'hommes, cette belle justice du travail éclore à Lyon, et que la Révolution de février a porté à tout son degré de perfectionnement, a réalisé le premier l'union des deux classes de travailleurs.

Qui songerait maintenant à faire juger les différends des ouvriers et des patrons par les patrons seuls ? Et cependant on voudrait exclure des conseils de l'industrie les délégués des corporations. Si les ouvriers élevaient la prétention insensée d'être seuls les mandataires de l'industrie, on aurait bien vite démontré l'injustice de semblables visées ; et l'on ne veut pas s'apercevoir qu'ils sont eux-mêmes placés maintenant dans une situation à élever les mêmes accusations.

Si l'on dit que les prud'hommes remplissent les fonctions que l'on voudrait confier aux ouvriers, en leur ouvrant la porte des chambres de commerce, il sera facile de répondre que le conseil des prud'hommes doit conserver intactes ses attributions administratives de surveillance et de tutelle sur les classes ouvrières ; mais que la chambre de commerce et celle des arts et manufactures, ayant une mission différente, celle d'éclairer le gouvernement sur les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et du travail, on ne comprendrait pas pourquoi un ordre entier de travailleurs n'aurait pas voix au chapitre.

Qu'aurait pensé le Tiers-État si, dans les états-généraux, la Noblesse et le Clergé avaient revendiqué le droit de représenter seuls la nation et de prendre en main les intérêts du peuple entier ? C'est, cependant, ce que nous voyons encore dans les conseils de l'industrie, sous l'empire d'une loi vieillie, que l'économie politique ne saurait approuver théoriquement, et que l'esprit de notre Révolution démocratique doit tendre à réformer.

Il faut dire, pour rendre hommage à la vérité, que les chambres de commerce, aussi bien que celle des arts et manufactures se sont généralement préoccupées, avec le plus vif intérêt, de toutes les classes industrielles, sans préférence pour les unes et sans négligence pour les autres. Celle de Lyon, surtout, a bien mérité des classes ouvrières, pour